

Pour une pratique dans de bonnes conditions de sécurité, il est conseillé:

- Évaluer les capacités techniques et physiques du groupe. Le canyoning étant une activité à risques, il est conseillé d'être accompagné par un guide ou de s'inscrire aux cours de la Fédération de la Montagne et des Clubs Sportifs.
- Consultez les données les plus récentes auprès des professionnels. Les canyons peuvent être très différents d'une année à l'autre et selon la période de l'année.
- Consultez les prévisions météorologiques du jour, et évitez les descentes par temps instable ou débit élevé.
- Descendez à plusieurs si possible et prévenez toujours un proche de l'itinéraire prévu.
- Avant la descente, vérifiez les équipements personnels (harnais, chaussures, etc.), ainsi que le matériel collectif.
- La port du casque est recommandé dans tous les canyons, et la combinaison néoprène complète dans tous les canyons aquatiques.
- Avant de se lancer, vérifiez la profondeur, la présence d'obstacles, etc.
- Respectez l'environnement des canyons, de la flore et de la faune.
- Prévoyez votre sortie de telle façon à pouvoir effectuer la montée, la descente et le retour à la lumière du jour, et prenez en compte les imprévus. Il est recommandé de ne pas d'engager dans les canyons après les heures suivantes:
 - Vero: 12,00 h.
 - Peonera, par Morrano: 13,00 h.
 - Peonera, par la vire Faja Caracole: 12,00 h.
 - Formiga: 15,00 h.
 - Oscuros de Balcés: 15,00 h.
 - Mascún Superior, par le Saltador de las Lañas: 13,00 h.
 - Gorgas Negras: 11,00 h.

DIRECTIONS D'INTÉRÊT:



Parc Naturel de la Scie et des Canons de Guara

C/ Ricardo del Arco, 6 - Huesca

Tél.: 974 293 396 - Fax: 974 29 31 47

Gérance de Développement socio-économique

Paseo María de Agustín 36 - Zaragoza - Standard: 976 71 40 00

Information les Centres d'Interprétation: Sodemasa - Tél.: 976 07 00 02



Parc Naturel

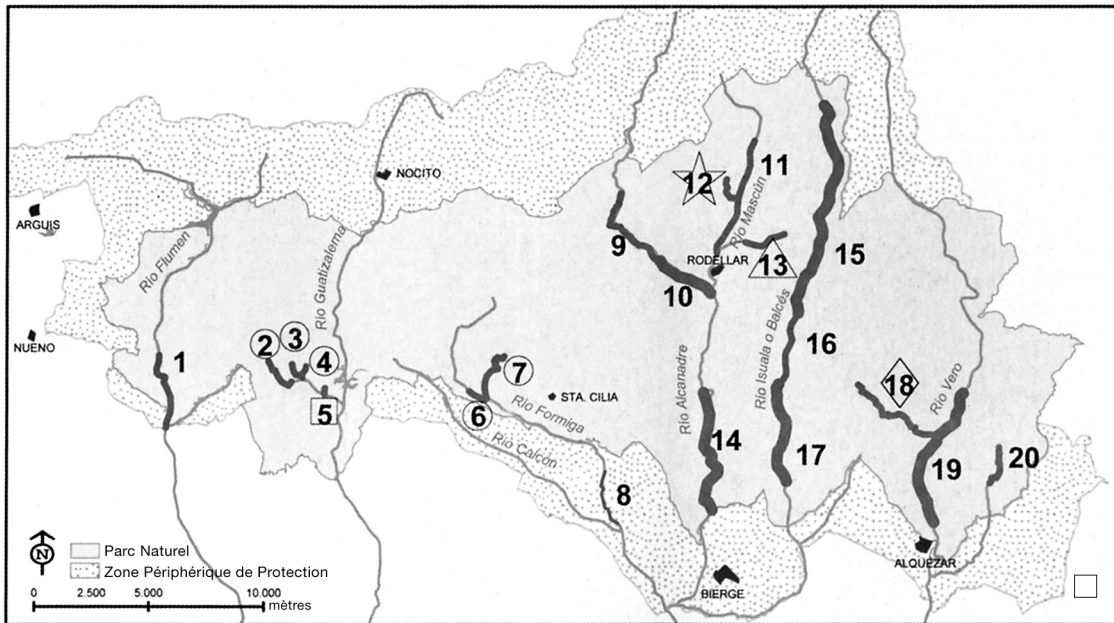
Sierra y Cañones de Guara



Réglementation Canyoning

Décret 164/1997, du Gouvernement de l'Aragon





1. Palomeras del Flumen
2. Isarre
3. San Chinés
4. Escomentué
5. Canal de Palomo
6. Formiga
7. Yara
8. Gorgonchón
9. Gorgas Negras
10. Barrasil
11. Mascún
12. Otín
13. San Martín
14. Peonera
15. Balcés Superior
16. Oscuros de Balcés
17. Estrechos de Balcés
18. Choca
19. Vero
20. Fornocal

EMPLOI DE VÊTEMENT DE PLONGEUR
 Obligatoire / Recommandé

UNE MAXIME N° DES GENS
 PAR GROUPE



PROHIBITIONS DE BOUCLE D'OREILLE

- △ Toute l'année
- ◇ Toute l'année (excepté avec la permission)
- 1 décembre le 30 juin
- Entrée des fonds et des lacs dans la montagne
- ☆ 1 mars le 30 juin (excepté avec permission)

■ L'utilisation d'un boudrier par personne, avec descendeur et mousqueton, est obligatoire pour les canyons avec rappels, ainsi qu'une corde de longueur appropriée.

■ La combinaison néoprène complète est obligatoire dans les canyons suivants: Palomeras del Flumen, Formiga, Gorgonchón, Gorgas Negras, Barrasil, Peonera, Balcés Superior, Oscuros de Balcés, Estrechos del Balcés, Vero y Fornocal.

■ Les groupes (hors guide) sont limités à:

- 10 personnes pour les canyons de Vero, Barrasil, Peonera, Balcés Superior et Estrechos de Balcés.
- 4 personnes pour le canyon de Gorgonchón.
- 8 personnes pour tous les autres canyons.

■ Un intervalle minimum de dix minutes entre chaque groupe doit être respecté dans tous les canyons.

■ Il est interdit de rentrer dans les vasques du canyon du Canal del Palomo.

■ Le Barranco de San Martín est interdit sur 100 mètres en aval de la cascade de l'Hermitage de San Martín de la Val d'Onsera.

■ L'autorisation du Parc est nécessaire pour la descente des canyons de:

- Otín, du 1er mars au 30 juin.
- La Choca toute l'année.

■ Pour les canyons de Yara et Formiga en amont de leur confluence et dans la zone de Vadiello (Isarre, Escomentue, San Chines, Piedra Foratata) la descente est interdite du 1er décembre au 30 juin.